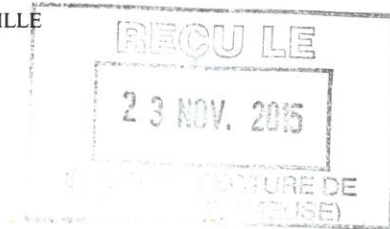


COMMUNE DE  
**BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES**  
55300

PRONONÇANT LA FERMETURE  
DU REFUGE DE MORINVAUX

COMMUNES REGROUPÉES DE  
BUXIÈRES - BUXERULLES - WOINVILLE



Le Maire de la commune de Buxières-sous-les-Côtes,  
Vu les lézardes apparues sur les murs du refuge de Morinvaux qui fragilisent la structure du local,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2,

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Le refuge de Morinvaux, sis à Woinville à l'angle de la voie Romaine et de la RD 119 à côté de la fontaine, propriété de la commune de Buxières-sous-les-Côtes qui est mis gracieusement à la disposition des randonneurs sera fermé au public à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

**Article 2 :** La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après des travaux de réparation du bâtiment.

**Article 3 :** Le Maire de Buxières-sous-les-Côtes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à et affiché en Mairie pendant une durée d'un mois. Une affiche sera apposée sur la porte du refuge d'une manière permanente.

Fait à Buxières-sous-les-Côtes,  
le 19 novembre 2015

Le Maire :  
Odile BEIRENS